

**SAISON 2021 - 2022**

**Règlement Trophée Départemental Jeunes (TDJ)**

**Minibad - Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors**

**Généralités**

1. Le COMITÉ 83 organise un circuit de Trophées Départementaux Jeunes (TDJ).

Ces compétitions s’adressent aux catégories d’âges ci-dessous sur des étapes de simples,   
de doubles et de mixte (les joueurs Minibad peuvent s’inscrire en poussins) :

Minibad (éventuellement fusionnés avec les poussins si moins de 4 joueurs)

Poussins (- de 11 ans)

Benjamins (- de 13 ans)

Minimes (- de 15 ans)

Cadets (- de 17 ans)

Juniors (- de 19 ans)

1. Ce circuit comprend 5 étapes. Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) est dissocié   
   du circuit des TDJ.
2. En fonction des horaires et des disponibilités des gymnases, il est possible qu’un TDJ   
   ne s’adresse qu’à une ou deux catégories d’âge et s’effectue sur 1 ou 2 journées.
3. Les étapes ont lieu dans des gymnases d’au moins 4 terrains. En application des consignes fédérales, les tableaux poussins se joueront sur des terrains adaptés, à savoir sans les couloirs du fond et avec un filet à 1,40 mètre de hauteur.
4. Le circuit fait l’objet d’un classement par cumul de points sur la saison à la suite de chaque étape pour chaque catégorie et dans chaque discipline.
5. Ces compétitions, dont chaque autorisation est demandée à la Commission Régionale d’Autorisation des Compétitions (CRAT) via "POONA", seront ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés Fédération Française de Badminton (FFBaD) dans les départements du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches du Rhône.

En cas d’un surnombre d’inscriptions la priorité est donnée aux joueurs varois puis aux joueurs extérieurs dans l’ordre de réception des dossiers complet (date du mail).

1. Le COMITÉ se charge des demandes d’autorisation et d’homologation de ces Trophées Départementaux Jeunes.

**Règles**

1. Les TDJ se déroulent selon les règles définies au Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD et selon le présent règlement du COMITÉ 83 pour la saison 2021-2022. Le comptage des points se déroule selon les règles de la FFBaD. Les dirigeants des clubs s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.
2. Le COMITÉ 83 se réserve le droit d'apporter des modifications en cas de nécessité   
   en complétant le présent règlement et s’engage alors à le diffuser 8 jours avant la clôture   
   des inscriptions de l’étape à venir.
3. Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBaD, et ne doivent pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.
4. Le club accueillant la compétition se doit de respecter le cahier des charges imposé   
   par le COMITÉ 83 (***cf.****: annexe 1*) ainsi que le cahier protocole sanitaire en vigueur établit   
   par la FFBaD et/ou par les autorités territoriales.
5. Les éventuels frais annexes engendrés par la manifestation (location salle, ...) sont à la charge du club accueillant la compétition sauf exception validée préalablement par le comité directeur du COMITÉ 83.
6. Les matches sont joués avec des volants en plumes de classement standard (*se référer   
   à la liste officielle des volants classés FFBaD pour la saison concernée sur le site internet   
   de la FFBaD*) et ils sont à la charge des participants.

**Inscriptions**

1. Dans ce qui suit, « **J** » représente le jour de l’étape. Le planning prévisionnel d’une étape est   
   le suivant :

**J-9** : date de prise en compte du CPPH ;

**J-8** : date limite des inscriptions (avant 23h59) ;

**J-4** : date limite d’envoi aux clubs des convocations pour la compétition.

Ce planning prévisionnel sera adapté en fonction des étapes afin de prendre en compte   
les vacances scolaires.

1. Les inscriptions seront réalisées au moyen de la fiche d’inscriptions COMITÉ. Elles doivent   
   être envoyées directement à l’adresse mail décrite dans la fiche d’inscriptions COMITÉ.   
   Le responsable des inscriptions se chargera de les transmettre au Juge Arbitre (JA) de l’étape, au GEstionnaire et Organisateur de compétition (GEO) ainsi qu’au club organisateur.
2. Les disciplines dans lesquelles peuvent s’inscrire un joueur sont mentionnées sur la fiche d’inscription de chaque étape ainsi que sur le site Badiste.
3. Les inscriptions aux TDJ seront effectuées par un responsable de club (défini au sein   
   de la structure du club). Aucune inscription personnelle ne sera prise en compte   
   et seul un envoi groupé par club sera accepté.

Elles devront arriver avant la date définie sur la fiche d'inscriptions.

1. Le coaching est autorisé aux pauses et entre les points.
2. Du point de vue sportif, les forfaits et retards seront traités en accord avec la réglementation fédérale en vigueur. Du point de vue financier, les forfaits constatés ou annoncés le jour   
   de la compétition ainsi que les forfaits mentionnés « À Justifier » dans le rapport du JA   
   ne seront pas remboursés.
3. Lors du circuit des Trophées Départementaux Jeunes, le COMITÉ 83 appliquera   
   sur le plan sportif la procédure de gestion des forfaits édictée dans le règlement général   
   des compétitions.

**Tableaux et surclassements**

1. Les étapes des TDJ se jouent en simple (garçons et filles), en doubles (garçons et filles) et double mixte par catégorie d’âge.

Si le nombre d’inscrits est suffisant, les joueurs seront placés dans des TOP différents,  
en TOP A pour les meilleures moyennes et en TOP B pour les moyennes inférieures.

Si le nombre d’inscrits est trop important, pour éviter plus de 8 matchs /jour /joueur,   
le COMITÉ 83 en accord avec le JA se réservent le droit de prendre toutes mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.

1. Le nombre de joueurs acceptés et donc la taille des tableaux dépendra des impératifs   
   techniques des installations du club organisateur. Le JA sera seul décideur du nombre   
   de places disponibles sur la compétition et donc de la taille des tableaux.

Les têtes de série de chaque catégorie seront définies par le JA au moment de la confection des tableaux, selon le CPPH retenu (***cf.****: article 14 du présent règlement*).

1. Aucun classement n'est requis par catégorie d'âge. Cependant, certains joueurs ayant   
   un niveau de jeu supérieur dans leur catégorie pourront jouer dans les catégories supérieures afin de conserver des tableaux équilibrés.

**Arbitrage**

1. Le JA de la compétition est défini en lien avec la "Commission Compétitions" du COMITÉ.   
   Il sera chargé de vérifier le fichier BadPlus envoyé par le GEO une semaine avant le début   
   de la compétition.

Si le club ne possède pas de GEO alors le JA sera chargé de réaliser les tableaux   
de la compétition et de les transmettre aux clubs organisateurs.

1. Il sera également responsable du bon déroulement de la compétition, du respect du présent règlement et des codes de conduite des joueurs et des conseillers des joueurs.
2. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, des arbitres validés au niveau départemental pourront officier s'ils le souhaitent. Ils pourront effectuer la demande   
   auprès du COMITÉ 83 ou du JA qui officie.
3. Pour les plus petites catégories, le COMITÉ 83 en lien avec le JA, pourra accepter un arbitrage des rencontres par des joueurs volontaires ou désignés par la table de marque ou le JA   
   à condition qu'ils ne puissent être appelés à jouer sur la rotation suivante.

**Classement des joueurs propre aux TDJ**

1. A l’issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie et par tableau est établi   
   en prenant compte le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur (ou la paire).   
   En double, les points sont attribués à chaque joueur.
2. Les barèmes pour les TOP A et TOP B sont identiques et sont indiqués ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **STADE ATTEINT** | | **POINTS** |
| **POULE  UNIQUE** | **TABLEAU  DE SORTIE DE POULES** |
| 1er | Vainqueur | **100** |
| 2ème | Finaliste | **80** |
| 3ème | ½ | **60** |
| 4ème | ¼ | **40** |
| 5ème | 1/8 | **30** |
| 6ème | 1/16 | **20** |
| 7ème | Non-sortants | **10** |

1. En fin de saison, les 2 meilleurs joueurs/joueuses de chaque catégorie d’âge, dans chaque TOP et dans chaque tableau (SIMPLE / DOUBLE / MIXTE) seront récompensés.
2. Les joueurs ayant obtenu un même total des points sont départagés dans le classement général par le nombre d’étapes TDJ auxquelles le joueur a participé et le cas échéant par l’âge des joueurs, le plus jeune sera classé devant le plus âgé.

**Les accompagnateurs**

1. **Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur dont le nom sera inscrit   
   sur le formulaire COMITÉ 83 "Autorisation parentale pour les mineurs" et sera à donner impérativement à la table de marque dès l’arrivée du joueur sur le lieu de la compétition.**

**Cette personne peut être mandatée par le club et tout manquement entraînerait l’exclusion du joueur par le JA.**

1. Ce responsable doit être présent impérativement durant la compétition sous peine d'exclusion des joueurs et devra signer et pointer tous les joueurs auprès de la table de marque   
   dès son arrivée. En cas de problème majeur, il aura pris soin de se faire remplacer et aura pris soin d’en avoir avisé officiellement le JA.

**Affichage**

1. Les différents règlements, les tableaux ainsi que l'échéancier de la compétition devront être affichés dans le gymnase le jour de la compétition.

**Volants**

1. Les volants en plume sont obligatoires et doivent être homologués (et en vente dans la salle), quelle que soit la catégorie, et restent à la charge des joueurs qui devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la compétition. Le volant officiel de référence classé Standard est choisi par le club organisateur.

**Tenue vestimentaire**

1. Les joueurs doivent respecter les règles établies par la FFBAD, et en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

**Frais d'engagement et répartition des charges**

1. Le montant de l’inscription est de **10 euros** par joueur pour le tableau de simple   
   et de **12 euros** pour 2 ou 3 tableaux.
2. Pour chaque étape, il est demandé un paiement unique par club.
3. Ce paiement devra être effectué au plus tard une semaine après réception de la facture émise par le trésorier du COMITÉ 83, par virement bancaire et avant la prochaine étape du circuit.

Un courriel mentionnant la raison du paiement doit être obligatoirement envoyé au trésorier du COMITÉ 83.

1. À défaut de paiement sur une étape, le club ne pourra pas inscrire ses joueurs à la compétition suivante tant que le paiement n’aura pas été effectué.
2. Le COMITÉ 83 se charge de fournir les récompenses (Vainqueur, Finaliste) pour chaque tableau et chaque catégorie d’âge sur l’ensemble du circuit. Les récompenses seront remises à l’issue de chaque étape.
3. Les frais de JA, de confection des tableaux et les récompenses sont à la charge du COMITÉ 83.
4. Les bénéfices de la buvette organisée par le club accueillant reviennent à ce dernier.
5. Pour les inscriptions, le club accueillant la compétition se verra reverser un montant   
   de **3€/joueur/jour** avec un minimum de 100€, à condition de respecter le cahier des charges des TDJ (***cf.****: annexe 1*) et dès lors que la compétition aura été valablement homologuée.

Les conditions sont définies chaque saison par le Comité Directeur du COMITÉ 83   
et communiquées aux clubs en début de saison.

1. Le COMITÉ 83 se réserve le droit de modifier, tout ou en partie, du présent règlement.

Fait à Brignoles, le 21 novembre 2021



**L’Esprit Bad, c’est aussi soutenir sa passion**

**Annexe 1**

**Cahier des charges des clubs pour l’accueil d’une compétition départementale jeunes**

**Avant la compétition :**

* réserver, par courriel, la date auprès du COMITÉ 83 en mentionnant le nom et les   
  coordonnées du correspondant club responsable de la compétition
* s’assurer que la salle vous a bien été réservée par l’organisme gestionnaire
* communiquer au COMITÉ 83 les renseignements concernant :

⦁ la lieu : adresse exacte, numéro de téléphone, plan d’accès et/ou itinéraire simplifié ;

* les horaires d’ouverture du gymnase ou complexe ;
* le nombre de terrains tracés et le nombre de paires de poteaux réglables en hauteur ;
* le nom du GEO ou à défaut, des personnes qui officieront à la table de marque.
* annoncer la compétition aux partenaires du club, aux médias (presse locale voire   
  départementale

**RAPPEL : le COMITÉ 83 se charge de recueillir les inscriptions, de nommer le JA et d’envoyer   
 les convocations.**

**Le jour de la compétition :**

* mettre en place un fléchage pour simplifier l’accès au gymnase ou complexe
* avoir un ordinateur équipé du logiciel BadPlus dernière version (*téléchargeable à l’adresse http://www.ffbad.fr - Rubrique Compétitions Arbitrage/Tournois*) avec une imprimante   
  en configuration avec l’ordinateur, fournir le papier pour l’impression des feuilles   
  de matchs et des recharges cartouches d’imprimantes
* avoir à disposition une sonorisation avec un micro
* assurer la tenue de la table de marque (**s*inon prévenir à l’avance le COMITÉ 83 qui veillera à vous former le jour de la compétition***)
* disposer de plaquettes rigides et d’un crayon pour chaque terrain
* mettre à disposition des serpillières sèches pour les terrains ainsi que des bacs pour les volants usagés
* prévoir un lieu d’affichage pour le numéro de match en cours ou mettre à disposition un scoreur
* avoir à disposition du matériel de premier secours
* indiquer clairement les toilettes et les vestiaires hommes et femmes
* numéroter les terrains et disposer des chaises (ou banc) pour les coachs des joueurs si le gymnase ou le complexe le permet
* proposer à la vente des boîtes de volants classés standard par la FFBaD (de la saison en cours)
* assurer la tenue d’une buvette
* prévoir un appareil photographique pour prendre des photos, vidéos des compétiteurs, encadrants, des remises de trophées, etc…

**Après la compétition :**

* informer, par courriel, le COMITÉ 83 des communications médias qui ont eu lieu et envoyer en copies numérisées (*format .pdf*) les coupures presses parues

**Annexe 2**

**Cahier des charges du Juge-Arbitre (JA) pour l’encadrement d’un TDJ - Saison 2021-2022**

**Avant la compétition**:

* établir les tableaux et l’échéancier en respectant le règlement, si le club accueillant ne   
  dispose pas de GEO
* communiquer toute modification d’inscription reçue directement au COMITÉ 83

**Le jour de la compétition :**

* s’assurer du bon déroulement de la compétition en conformité avec les règles fixées dans le RGC de la FFBAD et selon le présent règlement

**Après la compétition :**

* le GEO doit importer les résultats via Poona **au plus tard 3 jours après la compétition**
* le JA doit transmettre le fichier Bad+ des résultats et son rapport à la Commission Ligue   
  des Officiels Techniques (CLOT) de la Ligue SUDBAD sous 5 jours, et adresser également une copie au COMITÉ par courriel à l’adresse : [comite83bad.contact@gmail.com](mailto:comite83bad.contact@gmail.com)